

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.181-36 du Code de l'Environnement)

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

→ **OBJET : EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN COMPOSE DE 10 AÉROGÉNÉRATEURS ET DE 2 POSTES DE LIVRAISON**

→ **DEMANDEUR : SOCIÉTÉ FERME ÉOLIENNE DU BOIS ÉLIE** (Siège social : 1, rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG)

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : CORMAINVILLE, GUILLONVILLE, COURBEHAYE**

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours, du 18 septembre 2018 à 09h00 au 19 octobre 2018 inclus à 18h00**

→ **LE DOSSIER PAPIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE GUILLONVILLE, DÉSIGNÉE SIÈGE DE L'ENQUÊTE, ET DANS LES MAIRIES DE CORMAINVILLE ET COURBEHAYE** OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DES MAIRIES ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

LE DOSSIER COMPREND UNE ÉTUDE D'IMPACT, UNE ÉTUDE DE DANGERS ET LES PIÈCES DE PROCÉDURE RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE DONT L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA RÉPONSE DE L'EXPLOITANT SI NÉCESSAIRE.

LE DOSSIER COMPLET AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA RÉPONSE DE L'EXPLOITANT SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>).

LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr) ET POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE MONSIEUR SIMON THOMANN - TÉL : 02.47.54.27.44 – MAIL : [simon.thomann@volkswind.com](mailto:simon.thomann@volkswind.com)

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Denis MACLOUD**, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
MARDI 18 SEPTEMBRE 2018	DE 09H00 A 12H00	MAIRIE DE GUILLONVILLE
MERCREDI 03 OCTOBRE 2018	DE 09H00 A 12H00	12, RUE DE LA MAIRIE
VENDREDI 19 OCTOBRE 2018	DE 15H00 A 18H00	28140 GUILLONVILLE

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIES DE GUILLONVILLE. CORMAINVILLE ET COURBEHAYE.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE GUILLONVILLE, CORMAINVILLE ET COURBEHAYE, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR [HTTP://WWW.EURE-ET-LOIR.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATION-DU-PUBLIC/ENQUETES-PUBLIQUES/TERMINEES](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees)

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR ACCORDERA L'AUTORISATION SOLLICITÉE ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ.